



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Commission de formation professionnelle
du pôle "Technique"

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 338

Genève, le 19 mars 2024

Rapport d'activité législature 2018-2023
5^e année
(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 13 mars et le 10 septembre 2023

Les thèmes suivants ont été abordés :

• **Information sur les effectifs.** Augmentation des effectifs pour les métiers du Technique avec 5,6% de contrats en plus par rapport à 2022. Cette augmentation est portée essentiellement par les filières du numérique. En revanche, une baisse importante et même inquiétante est constatée dans les métiers de la carrosserie. Le pôle enregistre au seuil de la rentrée 302 entreprises formatrices soit 20 de moins qu'en 2022. Cette baisse s'explique notamment par une perte de 20 entreprises dans le domaine de la mobilité compensée par un gain de 11 entreprises dans l'informatique, ce qui souligne une fois encore la vitalité des formations du numérique.

• **Information sur les procédures de qualifications.** Les formations du Pôle Technique s'inscrivent dans une tendance à la baisse avec des taux d'échecs passant de 13,1% à 10,7% pour 13,1% en 2022. Cette baisse est particulièrement marquée pour les examens

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

C.S

partiels des poly mécaniciens et automaticiens. Ces métiers ont fait l'objet de mesures particulières de la part du CEP et du CFPT afin de palier à des manques identifiés au sein de certaines entreprises.

- **Information sur les résiliations de contrat.** Le taux de résiliation pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 8% pour le Technique soit 1 point en dessous de la moyenne cantonale (9,10%)

- **Développeur en business numérique CFC, lancement de la filière à Genève.** Dès la rentrée 2023 une classe est ouverte à l'école d'informatique. L'objectif poursuivi est d'avoir entre 9 et 12 contrats dont 5 au sein d'une Junior Team. A l'instar de ce qui se fait sur le canton de Vaud une année de base est également proposée par l'OrTra de la branche.

- **ICT Médiamatique est dorénavant domiciliée à Genève** au sein de nouveaux locaux à Plan-les-Ouates. La domiciliation sur Genève de l'association implique la mise sur pied d'une commission de surveillance pour le suivi des cours interentreprises.

- **Informatique – Pénurie de main d'œuvre qualifiée.** Constat est fait que sur les 900 jeunes se présentant aux tests du GRI seuls 200 trouvent une place d'apprentissage en Suisse romande. Ce point soulève un certain nombre de questions. Il s'agit dès lors pour l'OrTra de diversifier son offre de formation.

Dans cette perspective, le GRI a été entendu par une commission du Grand Conseil en charge de la conduite de la motion 2899. L'OrTra a mis en avant sa volonté d'accompagner et de favoriser la formation par des prestataires privés, de développer une année de base permettant de soulager les entreprises et de monter une junior team à la rentrée 2024.

- **Parcours duals-mixtes en apprentissage au sein du Pôle Technique.** Dans le but de soulager l'entreprise d'une activité de formation soutenue à l'égard un apprenti de 1^{ère} année, les apprentis, sous contrat dès le premier jour de la formation, sont intégrés à plein temps auprès d'un prestataire de formation. Ce dernier peut soit être une école professionnelle, soit un centre de formation, soit un prestataire privé. Il s'agit, à travers ce type de parcours d'alterner les durées de formation à plein temps et en entreprise. Une très grande variabilité s'observe tant dans la modalité, la durée des phases que dans le montant des salaires ou le temps des vacances. Le domaine de la médiamatique et de la mécatronique industrielle sont concernés actuellement par cette modalité au sein du Pôle.

- **Réflexions autour des métiers de la carrosserie.** Malgré une offre *quasi* identique aux années précédentes, le nombre de contrats connaît une sérieuse baisse (-20). Il semble en effet que le métier perde en intérêt auprès des jeunes comme l'atteste le faible nombre d'inscrits aux tests. Une réflexion est menée sur une éventuelle augmentation des salaires d'apprenti-e-s.

- **Fort intérêt des jeunes pour les 2 roues.** Toujours le même paradoxe dans le domaine des cycles : fort intérêt de la part des jeunes, potentiel important compte tenu de l'utilisation croissante des deux roues mais, un manque de formateurs qualifiés notoire. Une fois le CFC obtenu les jeunes certifiés s'orientent vers d'autres horizons. La forte concurrence, les salaires relativement bas n'incitent pas à rester dans le métier. Conséquence, peu de collaborateurs ayant la qualification pour former des apprenti-e-s disponibles pour former en entreprise.

CS

- **Horlogerie, accompagnement des commissaires** La commission spécifique de l'horlogerie réunit une dizaine de commissaire, des chefs experts, des représentants des CIE et des représentants de l'école. Une composition qui ne permet pas toujours des échanges de pratique entre commissaires, raison pour laquelle, il est désormais prévu de planifier des rencontres exclusivement entre commissaires de manière à favoriser les échanges de pratique et de déterminer une approche commune dans le suivi des apprenti-e-s

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue – Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 1'040.-

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Christian STADLMAYER
Président

